

Chansons satiriques contre Henri Druey

Autor(en): **Junod, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **64 (1956)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-49524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chansons satiriques contre Henri Druey

Auguste Reymond a publié, en 1921 et 1922, un récit intitulé *La révolution vaudoise de 1845*¹, extrait d'une lettre de Druey à M^{me} Piguet, du 29 avril 1845 et jours suivants. Cette lettre, dont les deux cent dix premières pages seules sont conservées², n'a pas été publiée en entier par Auguste Reymond ; il le dit, mais il a omis d'indiquer l'importance des coupures qu'il avait effectuées. C'est ainsi que le texte qu'il en donne ne commence qu'à la page 28 du manuscrit.

Nous ne nous proposons pas aujourd'hui de compléter la publication de cette lettre, mais simplement de reprendre, dans son début, le passage qui intéresse notre sujet, deux chansons satiriques composées à l'époque contre Druey. Voici ce qu'il en dit :

Ici dans le Canton de Vaud on a prodigieusement glosé sur ma maladie et sur moi en général. Depuis le 14 et le 15 février et pendant que j'étois à Zurich, c'étoit le Libérateur (par dérision), le Dictateur, le Despote, le Tyran, le Prince Henri joli. On s'est même évertué à faire des chansons ; il est une qui m'a fort diverti et je ne puis résister à vous en faire connoître quelques couplets :

*Maître Essoufflard a-t-un habit,
Qui est doublé de papier gris.
Ce qu'il contient et la doublure
Vaut moins que rien, je vous le jure.*

*Maître Essoufflard est un lapin
Qui sait bien faire son chemin.
Quand il se rend à la Diète,
Il met tout cul par-dessus tête.*

Refrain³.

*Ah! Ah! Ah oui vraiment
Maître Essoufflard est bon enfant.*

*Maître Essoufflard est gros et gras,
Il jouit de certains appas.
La Marquise n'est pas de même,
Car elle est maigre, sèche et blême.*

(Note. Cette Marquise est une modiste galante qui est venue à Lausanne, où elle est encore, je présume, depuis la Diète de 1841 : on a prétendu que c'étoit une maîtresse que j'avois traînée à ma suite, ou appelée à Lausanne. Le fait est qu'elle y est venue fort à mon

¹ Dans la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, tome 104 (1921), p. 317 à 339, et tome 105 (1922), p. 70 à 90, 200 à 215 et 319 à 336.

² Le manuscrit en est à la Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne, cote A 1220 C.

³ Le refrain montre que la chanson devait être chantée sur l'air de *Cadet Rousselle*.

insu. — Mais une vipère dont l'effigie est pendue quelque part à Cotterd a beaucoup causé, et sa femme a aussi beaucoup causé...)

*Maître Essoufflard a du talent,
Il beugle comme un éléphant ;
Une échelle lui fait tribune ¹ ;
De là il pêche la fortune.*

*Maître Essoufflard, en vrai pigeon,
Sait roucouler à sa façon ;
Le malheureux est asthmatique,
C'est fâcheux pour la république.*

Ce qui précède est assez spirituel et fort divertissant, à mon goût. Les autres couplets prétendent que Maître Essoufflard veut faire verser le sang, qu'il est le protecteur du banqueroutier et du voleur, parce qu'il veut engager les forçats libérés (ses semblables) à voter, qu'il a des mouchards, qu'il fait décacheter les lettres à la poste et autres calomnies de ce genre.

Une autre chanson, qui passe en revue tous les membres du Conseil d'Etat, mais que je n'ai pas sous les yeux, s'amuse de ce que je gouverne la république à bâton (allusion au bâton que j'ai tenu un instant dans l'assemblée populaire du 15 février) ; cette même chanson parle de mon lard, ce qui m'a donné occasion de dire : qu'il n'est pas encore rance.

Du reste, les lettres anonymes n'ont pas manqué, de Lausanne, de Genève et de Bâle ².

Le texte de cette seconde chanson nous a été communiqué par M. Paul Magnenat, à Genève, qui nous a aimablement autorisé à la publier. L'auteur, selon M. Magnenat, en était son grand-oncle, Auguste Vallouy ³. La voici :

Adresse à la Commission chargée de réviser la Constitution

*I
On dit que vous allez faire,
Messieurs, de nouvelles lois.
Tenez-vous bien nécessaire
D'en refondre tant de fois ?
En fait de constitution
N'avons-nous pas le bâton ?*

*A quoi bon,
A quoi bon
Faire une constitution ?
A quoi bon ?
C'est du luxe en ce canton.
A quoi bon ?
Rien n'est droit comme un bâton.*

¹ Allusion à la scène lors de laquelle, le 14 février 1845, sur Montbenon, Druet monta sur une échelle appuyée contre un arbre, pour haranguer la foule (*Bibliothèque Universelle*, t. 105 (1922), p. 89 sq.).

² B. C. U., A 1220 C, p. 22-25.

³ Jean-Charles-Louis-Auguste Vallouy, de Fontanezier, fils du pasteur Alexandre-Dominique Vallouy et de Susanne-Marie-Louise, née Cuénod, né à Cossonay le 19 juillet 1819 (A.C.V., Eb 35/12, p. 171). Auguste Vallouy est mort à Lausanne le 2 juillet 1846.

2

*Le bâton est un régime
Que l'ours même reconnaît,
Et surtout fort légitime
En tout tems sur le baudet.
Eh! Messieurs, que ferait-on,
Si l'on manquait du bâton?
A quoi bon, etc.*

3

*Supputez combien de brigues
Restent encor à solder.
Déjà nos caisses sont vides,
Et vous allez discuter;
Ce n'est pas ce dont il s'agit,
Ménagez mieux le crédit.
A quoi bon, etc.*

4

*Tout ce mal est inutile,
Laissez donc faire Druez ¹;
C'est un homme fort habile,
Lui tout seul y suffirait;
On sait bien qu'il s'est vanté
De nous mener par le nez.
A quoi bon, etc.*

5

*Aussi gros qu'une baleine,
Plus bruyant qu'un marsouin,
Il tourne pourtant sans peine,
S'incline même au besoin.
En saluant la nation,
Il fait un tour de bâton.
A quoi bon, etc.*

6

*Il poursuit le Jésuite
Et le chasse de partout.
La concurrence l'irrite;
Or c'est modeste après tout,
Car il est, malgré son lard,
Plus rusé qu'aucun mouchard.
A quoi bon, etc.*

7

*Fischer ², le vieux Démocrate,
L'inspirait depuis vingt ans,
Aux pieds de l'autocrate
Il voit enfin d'heureux temps.
Nous mener par le bâton,
Voilà ce qu'il voulait donc.
A quoi bon, etc.*

8

*Blanchenay ³ est son ministre,
J'aime assez ce front crépu.
Depuis qu'il nous administre,
Cacheter est superflu.
Prions Dieu qu'il soit discret,
Il connaît notre secret.
A quoi bon, etc.*

9

*Delarageaz ⁴, c'est notoire,
Est pétri de dévouement,
Il refuse au provisoire
De faire au gouvernement,
Mais il sait se dévouer
Au fardeau de Conseiller.
A quoi bon, etc.*

¹ L'orthographe *Druez* est amenée par la rime.

² Henri Fischer, conseiller d'Etat de 1845 à 1859, mort en 1859.

³ Louis Blanchenay (1800-1881), conseiller d'Etat de 1845 à 1861.

⁴ Louis-Henri Delarageaz (1807-1891), conseiller d'Etat de 1845 à 1861.

10

*Depuis longtemps il s'applique
A niveler les coteaux ;
Dans sa bonne république,
Les petits mangent les gros ;
Tout s'en allait de travers
Avant lui dans l'univers.*

A quoi bon, etc.

11

*Briatte¹ est d'une encolure
A mener un gros troupeau ;
Mais la meilleure nature
Est bien celle de Pommeau² ;
Si l'on partage les biens,
On exceptera les siens.*

A quoi bon, etc.

12

*Un beau soir près des Croisettes
Qu'advint-il sur le chemin ?
Bourgeois³, cueillant des noisettes,
Fut victime d'un larcin.
On sait qui fut le larron ;
Quel profit pour l'instruction !*

A quoi bon, etc.

13

*Bon Dieu ! qui vient-on d'élire ?
Veret⁴, Vulliet⁵ ? m'a-t-on dit ;
Du grand j'aurais trop à dire,
Et trop peu sur le petit.
Ces hommes de probité
Viennent du même côté.*

A quoi bon, etc.

14

*Peuvent-ils se voir sans rire ?
Les voilà tous au complet.
Gardons-nous de la satire,
Rien n'est sot comme un couplet.
On leur doit respect, honneur,
Puisqu'ils font notre bonheur.*

A quoi bon, etc.

15

*Quoi ! J'entends que l'on soupire !
Combien de gens en retard !
C'est bien mal d'aller médire.
Moi j'adhère pour ma part ;
Nous sommes à l'âge d'or,
Le bâton met tout d'accord.*

A quoi bon, etc.

L'intérêt de ces chansons réside avant tout dans la manière dont Druey en parle, d'un ton amusé, faisant la preuve qu'il était vraiment un homme d'Etat, et démontrant par là qu'il n'avait rien des dictateurs dont notre époque a fait la triste expérience.

LOUIS JUNOD.

¹ François Briatte (1805-1877), d'Echichens, conseiller d'Etat de 1845 à 1861.

² Ce sobriquet recouvre le seul membre du Conseil d'Etat qui ne soit pas nommé : il ne peut s'agir que de Charles-Louis-Albert Veillon (1809-1869), conseiller d'Etat de 1845 à 1861. Le sobriquet de *Pommeau* signifie : blanc-bec, freluquet ; c'est ainsi que, il y a quelques années encore, on désignait les élèves de première année à l'Ecole normale des instituteurs à Lausanne ; dans le canton de Neuchâtel, ce mot désigne les apprentis.

³ Louis Bourgeois, de Curtilles, conseiller d'Etat de 1845 à 1858 (démission), mort en 1865.

⁴ Jaques Veret, de Nyon, conseiller d'Etat de 1845 à 1852 (démission), mort après 1871.

⁵ Louis-Jules Vulliet, de Commugny, conseiller d'Etat de 1845 à 1848, mort en 1848.